



*L'avenir de la planète est entre nos mains.*

*Ensemble agissons!*

## **Demande d'adhésion 2017 (\*)**

- renouvellement (indiquez votre nom, datez signez!)
- nouvel adhérent (complétez toutes les cases)

### **Je soussigné (\*\*)**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **prénom :** \_\_\_\_\_

lieu dit/résidence :

**Adresse :** \_\_\_\_\_ **Code Postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**tél. portable :** \_\_\_\_\_ **E-mail :** \_\_\_\_\_

**-Déclare**, après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association, voir sur le site [www.add21.fr](http://www.add21.fr)

**-Sollicite** mon admission comme membre de ADD21

**-Donne mon accord :** .

-pour un traitement par fichier automatisé des données correspondant à ma qualité de membre en application de la délibération N° 81-89 d u 21/07/1981 de la CNIL et de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 06/0 1/1978. .

-pour abandonner à l'association add21 les droits d'auteur consécutifs à la réalisation de fiches-projets .

-pour que ma photo individuelle soit publiée sur le site internet add21: oui non (sachant que l'accès au site est exclusivement réservé aux adhérents, ayant un mot de passe)

**Signature (initiales nom, prénom)  
suivi de la mention "Lu et approuvé"**

**date :**

(\*) Demande à retourner par

ou par la poste à ADD21 13 rue du Moutier 78910 BEHOUST

L'adhésion deviendra effective à réception d'un virement bancaire à l'ordre de ADD21

( **banque Crédit Mutuel - IBAN FR76 1027 8061 5300 0201 1500 172 BIC CMCIFR2A** )

ou d'un chèque de 10 € minimum. Une attestation sera retournée à l'adhérent

(\*\*) ces informations sont traitées automatiquement. De par la loi vous avez accès à nos fichiers pour rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

**ADD21 (Artisan du Développement Durable – Agenda 21)**

SIREN n° 797 860 954

 <http://www.add21.fr>

 [artisan@add21.fr](mailto:artisan@add21.fr)

 **06 84 56 05 03**

Association régie par la loi de 1901, déclarée le 23.11.2012 sous le n°W782003364  
en sous-préfecture de Rambouillet 78120, parue au JO du 8.12.2012 n° 20120049

## Présentation de l'association ADD21

( Artisans du Développement Durable – agenda 21 )

### 1 ENJEUX

Il n'y aura pas de développement durable sans la participation active de chaque citoyen car c'est à ce niveau, individuel, que s'opère le choix du mode de vie, de comportement et donc l'arbitrage entre les aspects suivants :

- **Économique** : produire pour tous et consommer mieux
- **Social** : répartir équitablement les richesses
- **Environnemental** : respecter les limites de régénérescence de la nature.
- **Solidarité et partage** entre les générations présentes et futures

**L'équilibre entre ces domaines constitue un enjeu essentiel** sans lequel la marchandisation de l'écologie (quotas de pollution = permis à polluer...) s'effectuera au détriment des aspects sociaux et environnementaux car insuffisamment comptabilisés.

Il faut donc mettre en œuvre au quotidien, hors de toute préoccupation partisane, et de tout catastrophisme, des actions de proximité et des réflexions qui participent de ces choix.  
L'agenda dit 21, qui territorialise ces aspects, en constitue le cadre de référence.

### 2 OBJECTIFS

**-Promouvoir et développer** la culture du développement durable selon les recommandations de l'Agenda 21, sur le territoire des Yvelines, auprès de nos concitoyens

**-Mobiliser et agir au quotidien** en initiant et soutenant des actions de progrès, de formation et de sensibilisation pour les adhérents.

**-Participer démocratiquement** à la gouvernance des territoires dans le cadre d'une concertation permanente entre les citoyens et les instances territoriales appropriées ou d'autres associations oeuvrant dans le même sens.

**-Créer un système d'information** permettant aux adhérents d'accéder en permanence à des **fiches-projets** décrivant les enjeux, les bonnes pratiques et des propositions.

Elles seront élaborées dans des ateliers thématiques à partir du recueil de l'expression des besoins et/ou des risques encourus, du partage des expériences entre les adhérents et d'autres partenaires associatifs ou non. Elles serviront de support aux projets réalisés par les adhérents et à leurs interventions extérieures auprès d'autres associations, collectivités ...etc

### 3 ACTIVITES

Elles procèdent de nos compétences en matière de développement durable, gestion de l'eau, conservation de la biodiversité par greffage et s'organisent autour de 3 aspects :

#### 1 VEILLE THEMATIQUE :

- gestion d'un site d'information (<http://www.add21.fr>)
- diffusion d'une lettre d'information trimestrielle gratuite sur inscription

#### 2 REALISATION DE CONFERENCES : ( cf liste jointe page suivante )

Elles visent le grand public et ont pour objectif de le vulgariser et le sensibiliser aux thèmes du Développement Durable (ex Mission Locale de Versailles ...)

#### 3 ORGANISATION et/ou participation à des évènements dans les Yvelines :

- ex: Organisation de rallye de voitures électriques
- ex : démonstration de greffage sur table à l'occasion de fêtes de la nature
- ex : participation à la coordination eau Ile de France

ADD21 (Artisan du Développement Durable – Agenda 21)

SIREN n° 797 860 954



<http://www.add21.fr>



[artisan@add21.fr](mailto:artisan@add21.fr)



06 84 56 05 03

Association régie par la loi de 1901, déclarée le 23.11.2012 sous le n°W782003364  
en sous-préfecture de Rambouillet 78120, parue au JO du 8.12.2012 n° 20120049